

Fédération Française de Voile

Société des Régates d'Antibes

Les 6 heures d'Antibes.

Le 07 septembre 2019.

Annexe aux instructions de course type FFV.

1.2.3 Pavillons distinctifs de classe portés par les bateaux : Guide HN, M2K

2 Emplacement du **tableau officiel** : Club house SRA

5.1 PROGRAMME DES COURSES :

- Une seule course.
- La ligne de départ/arrivée sera ouverte de 11h à 17h .

7 ZONE DE COURSE : En baie de la Salis.

8.1 DESCRIPTION DU PARCOURS :

Quadrilatère a effectuer en bâbord en l'absence de pavillon vert et en tribord en présence d'un pavillon vert. Longueur d'un tour : environ 2 miles.

Pour être classés, les concurrents devront effectuer 2 tours consécutifs ou non.

Pour qu'un tour soit comptabilisé, les concurrents devront prendre le départ et finir avec leur pavillon de course en signalant leur intention de partir au comité.

Important : chaque concurrent devra prendre le départ en s'assurant de respecter un décalage avec les autres concurrents en course ou prenant leur départ. En cas d'arrêt ou d'abandon les concurrents hisseront leur pavillon national et signaleront leur intention au comité.

9 MARQUES : de parcours, tétraédriques jaunes. De départ/arrivée une des 4 marques.

10.2 LIGNE DE DEPART / ARRIVEE : entre la marque proche du Comité et le bateau Comité.

14.1 : Pas de temps limite.

15. DEPOT DES RECLAMATIONS : Avant 18h.

16.1 Système de classement a minima.

16.4 CALCUL DU TEMPS COMPENSE : Temps sur distance HN sans application du CVL. Une seule classe de bateaux. Le classement sera effectué en additionnant le temps des deux meilleurs tours pour chaque bateau.

17.2 VHF canal 8

Parcours :

Marque 1 – Gravette 43 35,00 – 007 08,00.

Marque 2 – Ponteil 43 34,60 -- 007 07,90.

Marque 3 – Grenille 43 34,50 – 007 08,60.

Marque 4 – Large 43 35,00 – 007 08,70.

Les bateaux qui régatent en catégorie « solitaire » ont le droit d'utiliser leur pilote automatique.